

## ETAT ET DEFIS DE L'EDUCATION CIVIQUE DANS LES PAYS D'EUROPE. ETUDE DE CAS: BULGARIE

**Margarita Mavrodieva KALEYNSKA**

Université de Veliko Tarnovo «Saints Cyrille et Méthode» (Bulgarie)

[magymavrodieva@gmail.com](mailto:magymavrodieva@gmail.com)

**Abstract:** *This article presents a literature review on the current state of the teaching of civic education in Bulgaria in comparison to the members and candidates of the European Union and resumes the important common challenges faced by the educational systems in the field. The literature studies include contemporary pedagogical, legal and sociological documents and the source of the data presented in Eurydice Citizenship Education at School in Europe – 2017 report. Based on a study of the current legislation of the country, a detailed presentation is included on the objective of the civic education in Bulgaria, the regulation of the classes in the subject, the educational background of the teachers and specific measures such as the students' government, all in a comparison with those aspects in the countries in Europe. This article also describes the challenges Bulgaria faces in building the programs and in teaching civic education in a European perspective and underlining the common challenges for the members of the European Union.*

**Keywords:** *civic education ; European Union ; Bulgaria ; challenges*

L'éducation civique fait partie intégrale de l'enseignement général et elle inclut en même temps sa propre spécificité en termes de contenu, de méthodes et de formes organisationnelles directement liées au développement de la société dans laquelle elle s'applique. En ce sens, l'éducation civique en Bulgarie au cours des dernières années, à la suite de changements dans le système éducatif du pays et l'évolution sociale, change constamment de statut et de contenu. À l'heure actuelle, elle fait face à plusieurs défis majeurs liés aux dynamiques réalités sociales, tant en Bulgarie qu'en Europe et aux transformations des établissements d'enseignement. Ces défis sont exacerbés par le fait que le pays fait partie des états qui, après la chute du mur de Berlin, n'ont pas de tradition démocratique bien établie et qui considèrent l'éducation comme un moyen d'enseigner à la société à vivre en démocratie. Les tendances dans les démocraties occidentales à mettre l'accent sur la dimension personnelle de l'être humain, par le biais de la restauration et de l'extension de ses libertés dans le contexte social, ont une influence supplémentaire. D'autre part, dans ses activités et la planification stratégique, l'Union européenne (UE), à laquelle la Bulgarie a adhéré en 2007, met l'accent sur la citoyenneté et l'éducation à la citoyenneté, en tant qu'éléments permettant d'offrir une éducation de haute qualité aux citoyens de la communauté et de garantir la reproduction des valeurs communautaires et logiquement

l'existence de l'Union. L'action au niveau de l'UE et des États membres vise à garantir que les adolescents acquièrent les compétences sociales, civiques et interculturelles, pratiquent la pensée critique et renforcent l'éducation aux médias. L'accent est également mis sur la promotion de l'éducation des enfants et des jeunes défavorisés et la garantie du dialogue interculturel. Cela met les éducateurs de pays européens, y compris bulgares, face à des défis pédagogiques spécifiques (Arbués, 2014).

### **1. Méthodologie de recherche**

L'article présente les résultats d'une revue de littérature pédagogique, législative et sociologique dans l'objectif de définir l'état actuel de l'éducation civique en Bulgarie dans le contexte Européen et les défis communs des systèmes éducatifs en Europe concernant l'éducation civique.

La revue de littérature inclut de sources pédagogiques, législatives et sociologiques en bulgare et anglais, publiés dans les derniers quinze ans. Les données comparatives sur l'Union Européenne sont tirées de L'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe – 2017, un rapport complet, publié par l'Union européenne, par le biais d'Eurydice, comprenant des données sur les membres d'Eurydice, à savoir 42 unités nationales basées dans les 38 pays participant au programme européen Erasmus+, à l'exception de l'Albanie. Le rapport comprend un aperçu des politiques nationales en matière d'éducation civique dans les pays concernés, décrivant ainsi l'éducation civique à partir de 2016-2017 et analysant les réformes majeures mises en œuvre par le précédent rapport du réseau Eurydice sur l'éducation civique en 2012. Le document présenté identifie les bonnes pratiques nationales spécifiques en réponse aux besoins actuels et aux problèmes communs à l'UE. Le rapport n'analyse pas la mise en œuvre des réglementations et des recommandations dans les établissements d'enseignement et, en ce sens, ne décrit pas comment l'éducation civique est dispensée au niveau de l'école, c'est-à-dire dans la pratique.

### **2. Etat actuel et cadre juridique de l'éducation civique en Bulgarie dans une**

#### **perspective européenne comparative**

Dans le contexte de la pratique actuelle en matière d'enseignement dans les États membres et les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, la Bulgarie fait partie de 13 pays qui utilisent une approche combinée de l'éducation civique, l'incluant en tant que partie intégrante d'autres matières pendant une période d'études plus longue (3-7 années) et le passage ultérieur à une matière distincte (11e à la 12e année). En Bulgarie, en 2018, l'intégration de l'éducation civique concernait les sciences sociales. Avec l'introduction de l'étude sur l'administration électronique et l'éducation aux médias en 2018, celle-ci fait désormais partie intégrante de la formation aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'étude de l'éducation civique en Bulgarie est fondée sur les normes définies dans la loi sur l'éducation préscolaire et scolaire en vigueur du 01.08.2016, publiée au Journal officiel no 79 du 13 octobre 2015. La loi définit des objectifs clairs pour l'éducation préscolaire et scolaire, directement liés à l'éducation civique efficace dans les établissements d'enseignement du pays. Ces objectifs sont liés à l'acquisition de connaissances sur la structure et le fonctionnement de la société démocratique, sur les principes du développement durable, ainsi que sur le développement de compétences permettant de mettre en pratique les connaissances et compétences acquises en vue d'une participation effective à la vie communale. La loi prévoit également d'une côté la possibilité pour les étudiants de s'organiser eux-mêmes sous une forme autonome, de l'autre le droit des étudiants des autorités scolaires et des autorités locales de s'exprimer sur des questions qui les concernent directement.

Compte tenu des défis existants du système éducatif bulgare et en particulier de l'éducation civique, une nouvelle ordonnance a été adoptée fin 2016 pour réglementer les normes éducatives de l'État en matière d'éducation civique dans le pays. Ordonnance n°13 du 21 septembre 2016 sur l'éducation civique, sanitaire, environnementale et interculturelle a été promulguée au Journal officiel n° 80 du 11.06.2016 et est entrée en vigueur le 11.10.2016. L'ordonnance définit tous les éléments de base pour la mise en œuvre de l'éducation, y compris ses objectifs, les moyens et formes sous lesquels elle peut être mise en œuvre, les résultats à atteindre et les orientations pour les politiques institutionnelles en faveur de l'éducation civique, sanitaire, environnementale et interculturelle. L'ordonnance stipule que l'éducation civique est dispensée dans tous les établissements d'enseignement du territoire du pays et fait partie d'un complexe interdisciplinaire comprenant une éducation à la santé, à l'environnement et interculturelle, qui devrait fournir aux élèves des compétences sociales, civiques et interculturelles, ainsi que de santé et du maintien d'un environnement durable. L'éducation civique vise à former une conscience et des vertus civiques et est liée à la connaissance de la structure d'une société démocratique, des droits et obligations du citoyen et des compétences et de la volonté d'un comportement civique responsable. (Article 3 de l'ordonnance n 21/09/2016 pour l'éducation civique, sanitaire, environnementale et interculturelle). L'ordonnance aborde les objectifs d'un complexe éducatif qui inclut l'éducation civique dans deux domaines principaux, à savoir les objectifs liés à la construction d'une personnalité autonome et active et ceux liés au fonctionnement de chaque établissement d'enseignement. L'autonomie et l'activité de l'individu dans l'ordonnance sont définies comme un ensemble de connaissances, de compétences et de valeurs diverses, notamment:

- Comprendre et défendre les valeurs humaines et démocratiques et les droits de l'homme, s'engager dans la vie civile, politique et sociale d'une manière responsable, créative et efficace pour soi-même et pour la société (article 7 du règlement 13), basée sur la connaissance de la structure institutionnelle, les

éléments et procédures individuels des sociétés démocratiques, ainsi que la situation et les problèmes économiques et politiques actuels à l'échelle mondiale;

- Capacité à interagir avec les autres dans tous les contextes, notamment en connaissant les différents rôles sociaux de l'individu dans différentes unités et sphères sociales, en exprimant sa propre position civique et en reconnaissant l'égalité de tous les citoyens, fondée sur le respect de la personne humaine, toutes les identités, en comprenant sa signification dans le contexte d'une société multiculturelle;

- développer les compétences nécessaires de la définition des objectifs, de la prise de décision, de la planification, de la conception et de la résolution des conflits, en prenant la responsabilité personnelle des actions prises;

- compétences d'acquérir l'information et la sélectionner des produits, ainsi que pour la compréhension de la nécessité et des conséquences d'un mode de vie sain et de la protection de la nature pour la durabilité, dans le cadre d'un plan individuel et social;

- Développer l'initiative et la motivation pour la participation à la vie publique et la plasticité du rôle dans cette implication, en prenant conscience du statut, de la responsabilité et de l'importance du citoyen et de son rôle dans la vie publique, ainsi qu'en comprenant la spécificité et l'importance de la société civile et des différentes formes d'activités sociales;

- développer des compétences de l'analyse, de la pensée critique et de la compréhension des relations de cause à effet dans et entre les différentes sphères de la vie publique, des processus et rôles de groupe existants, de l'efficacité des mécanismes et activités institutionnels et des problèmes des communautés environnantes.

- Prise de conscience des dimensions des concepts de justice et de solidarité, dans leur définition intégrée aux valeurs européennes, ainsi que de leur application pratique par le biais de manifestations de solidarité fondées sur le travail social, y compris dans les activités des ONG, et dans le respect des politiques sociales en vigueur dans l'État.

L'ordonnance stipule que l'éducation civique, sanitaire, environnementale et interculturelle dans les établissements d'enseignement doit être dispensée en classe, y compris les formes de gouvernement autonome des étudiants qui sont pratiquées. Ce type d'éducation devrait également s'appliquer à toutes les autres activités d'apprentissage, y compris les activités d'intérêt et les activités de soutien générales pour le développement personnel. L'étude de la matière de l'éducation civique pendant les dernières deux années au lycée est basée sur les programmes et plans proposés. Conformément à l'ordonnance, les matières indépendantes dispensant une formation dans les domaines de l'éducation civique, sanitaire, environnementale et interculturelle doivent être inscrites dans la documentation de l'école avec les titres cités correspondants ou avec un autre, ce qui montre la portée thématique de la matière concernée ainsi que la relation avec d'autres éléments du complexe.

Lorsqu'on examine les possibilités de gouvernement autonome des élèves, une excellente expérience pratique pour les étudiants de l'essence du processus démocratique, il a été constaté que 23 pays européens, dont la Bulgarie, incluaient dans leur législation des recommandations visant à garantir les conditions d'un gouvernement autonome à tous les l'éducation. Le rapport L'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe-2017(Commission européenne /EACEA/Euridyce, 2017) souligne que cette exclusivité a changé dans la plupart des cas depuis 2012, alors que 16 systèmes d'éducation seulement recommandaient la disponibilité d'options pour l'entrée à l'école primaire. Cette extension est également présente dans les pays traditionnellement centrés sur l'autonomie scolaire dans leur propre organisation. L'augmentation globale reflète un pas en avant positif et important vers la participation d'enfants encore plus jeunes au processus démocratique et la construction d'habitudes participantes tout au long de leur vie scolaire. Un tel changement se produit également en Bulgarie, avec la loi de 2015 sur l'éducation préscolaire et scolaire élargissant les recommandations aux conseils d'élèves pour couvrir les écoles primaires et conférant aux représentants des écoles le droit de participer, même sans droit de vote, à la commission scolaire qui dirige la prise de décisions sur les décisions clés pour l'éducation scolaire. Parmi les exemples de la manière dont cela est souvent pratiqué dans les écoles de différents pays de l'UE, citons la construction d'un modèle de gestion de classe ou de conseils scolaires, formés généralement des représentants élus d'élèves. C'est ce modèle qui est populaire en Bulgarie, où le conseil des étudiants est une organisation qui permet aux étudiants de participer au processus de prise de décisions relatif à la vie de l'école en soumettant des propositions au conseil des guides et des enseignants. En Bulgarie, ses principaux objectifs sont la médiation entre les élèves et les autorités supérieures, la protection des droits et des intérêts des élèves, la sensibilisation aux problèmes des élèves, la stimulation de leur implication dans la vie scolaire commune et la responsabilisation des élèves. En Bulgarie, la Journée de l'autonomie scolaire a été instaurée au cours de l'année scolaire 2005/2006, qui a lieu le 9 mai de chaque année dans toutes les écoles du pays. Cela fait partie des mesures prévues dans le Programme national pour le développement de l'éducation scolaire et de l'éducation préscolaire (2006-2015), adopté en 2006. Des moyens supplémentaires ou alternatifs d'engagement peuvent être la participation au vaste réseau de parlements des enfants et des jeunes des pays européens offrant des liens avec la démocratie formelle aux niveaux local, régional, national et européen.

Les risques identifiés pour parvenir à un enseignement efficace de l'éducation civique incluent la fictivité des rôles de direction proposés en termes de manque d'autorité réelle ou d'implication dans les processus de prise de décision à tous les niveaux. Un autre défi réside dans les attitudes prédominantes dans le corps enseignant qui, d'une part, ne sont pas assez matures ni suffisamment expérimentées pour avoir une perspective valable des débats en cours et, d'autre part, que les décisions et les politiques de l'école ne sont pas sujettes à

changement. Naturellement, l'impact de ces risques sur l'éducation civique est déterminé par le contexte actuel dans lequel fonctionnent les divers systèmes et institutions d'enseignement. L'autonomie gouvernementale des étudiants offre une expérience précieuse dans l'application des connaissances et des compétences en matière d'éducation civique aux personnes impliquées dans le processus. Bien que de par sa nature même, ce type d'activité n'engage qu'un petit nombre d'élèves, il offre une option pour expérimenter le processus démocratique et en évaluer la valeur par la participation à des activités parallèles initiées par l'autonomie gouvernementale. De nombreux pays insistent sur les liens avec des organisations aux niveaux européen et international, telles que le modèle du Parlement européen au Parlement européen, qui comprend des délégations de jeunes de tous les États membres, ou le Parlement européen de la jeunesse, composé de 39 pays dirigés par des jeunes personnes, cependant, dans lesquelles la Bulgarie n'a pas de représentants pour le moment.

L'éducation civique, sanitaire, environnementale et interculturelle en classe est réalisée, notamment par des activités visant à assurer le développement du groupe et la dynamique de l'unité sociale de la classe et à stimuler la participation à tous les niveaux de l'autonomie des étudiants. L'ordonnance stipule également qu'outre les enseignants, les activités dans des domaines thématiques distincts au sein des établissements d'enseignement peuvent être réalisées par des conférenciers invités d'institutions compétentes, d'ONG ou de personnalités publiques, mais uniquement en présence de l'enseignant de la classe.

L'ordonnance transfère la planification et la hiérarchisation des établissements d'enseignement, qui doivent analyser les besoins de la communauté scolaire et déterminer leurs priorités en matière d'éducation civique, sanitaire, environnementale et interculturelle, afin de les intégrer et de s'aligner sur la stratégie de l'établissement. Conformément à leurs priorités stratégiques, les établissements d'enseignement définissent des politiques qui soutiennent et mettent en œuvre les disciplines du complexe éducatif. Il est important de noter que le règlement (article 17) stipule que les pratiques des institutions individuelles de soutien à l'éducation civique, sanitaire, environnementale et interculturelle doivent également inclure la stimulation des manifestations d'initiative et de la participation active des adolescents à travers des pratiques diverses et spécifiques à leur âge, y compris:

- l'autonomie gouvernementale et la représentation des étudiants, sous toutes leurs formes et à tous les niveaux auxquels ils sont accessibles pour l'âge concerné, notamment en stimulant leurs compétences en leadership;
- planifier, organiser et mettre en œuvre des initiatives volontaires à l'intérieur et à l'extérieur des établissements d'enseignement, ainsi que d'autres formes d'apprentissage non formel et de développement des compétences par la pratique;

- expression d'opinions personnelles et de positions par le biais de l'existence de médias scolaires produits par les élèves sans restriction de forme ni de canal de communication utilisé;
- planifier, organiser et mettre en œuvre des campagnes scolaires visant à promouvoir et à sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de santé, de tolérance, de sensibilité sociale, aux droits de l'homme, à la protection de l'environnement et à d'autres aspects liés au complexe;
- célébrer les vacances et les événements scolaires, y compris les fêtes nationales et internationales;
- l'inclusion et la prestation de l'éducation par les pairs, des clubs et des groupes d'intérêt informels;
- médiation et mentorat;
- examiner les opinions, les attitudes et les attentes des élèves concernant le processus et le contenu de l'éducation scolaire et les suggestions pour la vie scolaire;

Le règlement accentue que les politiques institutionnelles devraient inclure des activités pour le développement et le maintien de l'environnement multiculturel, en empêchant la marginalisation et l'auto-regroupement ou le regroupement ethnique.

En 2018, les efforts du Ministère de l'éducation et sciences (MES) visant à actualiser les programmes d'éducation civique, sanitaire, environnementale et interculturelle en actualisant l'ordonnance existante se poursuivent. Du 15 août au 14 septembre 2018, une consultation publique a eu lieu sur le contenu du projet de change en d'ordonnance n ° 13 du 21 septembre 2016 sur l'éducation civile, sanitaire, environnementale et interculturelle. Selon le MES, ces changements nécessitent de veiller à ce que les étudiants soient informés sur des sujets publics d'actualité aux niveaux national et mondial.

L'ordonnance stipule que l'éducation civique, sanitaire, environnementale et interculturelle dans les établissements d'enseignement doit être dispensée en classe, y compris les formes de gouvernement autonome des étudiants qui sont pratiquées. Ce type d'éducation devrait également s'appliquer à toutes les autres activités d'apprentissage, y compris les activités d'intérêt et les activités de soutien générales pour le développement personnel. L'étude du sujet de l'éducation civique dans les classes XI et XII est basée sur les programmes et plans proposés. Conformément à l'ordonnance, les matières indépendantes dispensant une formation dans les domaines de l'éducation civique, sanitaire, environnementale et interculturelle doivent être inscrites dans la documentation de l'école avec les titres cités correspondants ou avec un autre, ce qui montre la portée thématique de la matière concernée ainsi que la relation avec d'autres éléments du complexe.

Le règlement stipule que les politiques institutionnelles devraient inclure des activités pour le développement et le maintien de l'environnement multiculturel, en empêchant la marginalisation et l'auto-regroupement ou le regroupement ethnique.

En 2018, les efforts du MES visant à actualiser les programmes d'éducation civique, sanitaire, environnementale et interculturelle en actualisant l'ordonnance existante se poursuivent. Du 15 août au 14 septembre 2018, une consultation publique a eu lieu sur le contenu du projet d'ordonnance n ° 13 du 21 septembre 2016 sur l'éducation civile, sanitaire, environnementale et interculturelle. Selon le MES, ces changements nécessitent de veiller à ce que les étudiants soient informés sur des sujets publics d'actualité aux niveaux national et mondial, notamment:... chez tous les jeunes. La stratégie identifie trois domaines d'action, à savoir l'engagement (favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique), connecter (rassembler les jeunes dans l'UE et au-delà) pour promouvoir l'engagement volontaire, la mobilité à des fins d'apprentissage, la solidarité et l'interculturel. compréhension) et l'autonomisation (soutien à l'autonomisation des jeunes par la qualité, l'innovation et la reconnaissance du travail de jeunesse).

Un autre élément important de l'enseignement de l'éducation civique, à savoir la qualification et le perfectionnement des spécialistes en pédagogie chargés de cette tâche, est régi par l'ordonnance n ° 12 du 01.09.2016 sur le statut et le développement professionnel des enseignants, directeurs d'école et autres spécialistes en pédagogie dans le journal officiel, le numéro 75 du 27.09.2016, en vigueur le 27.09.2016, définit les domaines spécifiques dans lesquels l'enseignant d'éducation civique doit avoir acquis un enseignement supérieur et une qualification professionnelle d "'enseignant" pour pouvoir occuper le poste enseigner la matière (éducation civique à partir de l'année universitaire 2020/2021).À la fin du mois de septembre 2018, un projet d'ordonnance sur le statut et le développement professionnel des enseignants, directeurs d'école et autres spécialistes de l'enseignement pédagogique a été publié à l'intention du débat public programmes de mise à niveau des qualifications des spécialistes en pédagogie, du portfolio professionnel ainsi que de la circulation électronique des documents liés à la certification des spécialistes en pédagogie spécifique. Le projet envisage d'étendre les domaines dans lesquels l'enseignant d'éducation civique doit avoir acquis une diplôme d'enseignant de l'enseignement supérieur et de la qualification professionnelle pour pouvoir occuper le poste et enseigner la matière incluent le droit.

Actuellement au sein de l'Union européenne, comme il est le cas en Bulgarie, l'éducation civique est dispensée principalement par des enseignants spécialistes de disciplines telles que l'histoire, les sciences politiques, les sciences sociales / la sociologie, la philosophie, etc. Il n'y a pas non plus de directives spécifiques concernant les qualifications requises que les enseignants doivent posséder pour l'enseigner. Dans le cas des enseignants, le but principal de ces activités est de développer augmenter les connaissances et les compétences pour l'enseignement, améliorer la pertinence des approches et des contenus, et ainsi améliorer l'éducation civique dans les écoles. Une qualification supplémentaire dans la plupart des systèmes éducatifs est considérée comme obligatoire, inscrite dans un cadre juridique spécifique pour le développement professionnel continu



des enseignants et des formateurs, mais dans quelques-uns, cela n'est que souhaitable ou facultatif. En Bulgarie, comme à certains pays (Croatie, République tchèque, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie) le développement professionnel est inclus dans les priorités stratégiques étatiques. En Bulgarie, les exigences relatives à la qualification et à la formation continue des enseignants sont définies dans l'ordonnance n° 12 du 01.09.2016 sur le statut et le développement professionnel des enseignants, directeurs d'école et autres spécialistes de la pédagogie.

### **3. Défis de l'éducation civique dans les pays d'Europe**

Le principal défi pédagogique auquel les enseignants bulgares et européens en général sont actuellement confrontés est de savoir comment mettre pleinement en œuvre les stratégies de l'Union Européenne pour acquérir les compétences civiques nécessaires pour poursuivre une citoyenneté active, comme la déclaration spéciale sur la promotion de la citoyenneté active et des valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination par l'éducation signée le 17 mars 2015 par le Conseil de l'Union européenne. La déclaration également connue sous le nom de Déclaration de Paris sur le nom de la ville signataire promouvait, par l'éducation, des valeurs civiques et communes - liberté, tolérance et non-discrimination. Les priorités d'action au niveau européen visent à garantir que les enfants et les jeunes acquièrent des compétences sociales, civiques et interculturelles en promouvant les valeurs démocratiques et les droits fondamentaux, l'inclusion sociale, la non-discrimination et la citoyenneté active, en offrant une éducation inclusive à tous les enfants et la jeunesse et la promotion du dialogue interculturel à travers toutes les formes de formation, en coopération avec toutes les politiques et les parties prenantes concernées. Le problème tient à la nécessité de connaître différents concepts démocratiques de base et à un niveau qui permette non seulement de différencier les systèmes et les parties de systèmes et de définir les relations entre eux dans le contexte actuel et historique, mais aussi de les analyser plus en détail et d'en tirer des conclusions et des recommandations pour leur efficacité et leur pertinence. En ce sens, les compétences civiques exigent d'autres compétences telles que la pensée critique, l'analyse et la communication, la synthèse et la comparaison. Ils exigent également l'introduction d'une fonction de motivation du processus pédagogique d'éducation civique, qui incite les adolescents à participer activement à la vie publique. Pour les éducateurs, il est tout aussi difficile de s'attendre à ce que les élèves développent un sentiment d'appartenance à la société sous tous ses aspects, fondé sur le respect des valeurs démocratiques et de la diversité.

Un autre défi majeur de l'éducation civique en Bulgarie et dans toute l'Europe est apparu ces dernières années: le danger que représentent les militants extrémistes qui occupent des postes publics qui expriment des opinions racistes et islamophobes incompatibles avec les principes démocratiques. Ce danger a été exacerbé par le comportement de hauts dirigeants politiques et candidats à des

postes publics faisant preuve de rhétorique populiste (Osler et Starkey, 2015). Tous les acteurs de la politique sociale au sens large sont confrontés à la nature de la migration active actuelle en Europe. Les communautés nationales sont aujourd'hui de plus en plus diversifiées. Alors que, depuis 2004 et avec l'élargissement de l'UE, les pays d'Europe occidentale ont connu une migration importante d'est en ouest et que le continent fait maintenant face à un grand nombre d'immigrés clandestins et de demandeurs d'asile arrivant en Méditerranée, en Syrie et en Afrique du Nord. Cette situation a une responsabilité particulière pour les professeurs de citoyenneté et de droits de l'homme, permettant aux étudiants de comprendre et d'aborder les réponses politiques internationales, plus spécialement européennes, et nationales à la migration et aux changements démographiques. Les apprenants ont besoin d'opportunités pour explorer les relations stratifiées et souvent inégales entre les peuples européens et les lieux d'évasion des réfugiés, relations médiatisées par l'histoire coloniale, les conflits récents et les politiques développées en réponse aux opportunités commerciales et aux ressources (Tasevska, 2018).

Dans toute l'Europe, du défi déjà décrite, proviens un aussi grand et important que doivent relever les enseignants des écoles et des universités est lié aux initiatives prises par les gouvernements pour lutter contre la radicalisation. Les enseignants sont censés faire face aux risques perçus de radicalisation et informer parfois les autorités de ceux qui sont à risque. En particulier les enseignants sont tenus de protéger les enfants de ces risques (Coppock 2014) en tous niveaux de l'apprentissage (Dyankova, 2019). Dans toute l'Europe, l'éducation civique au sein des groupes raciaux, culturels, ethniques, religieux et linguistiques continue de créer un certain nombre de défis, renforcés par la rhétorique politique et l'utilisation d'un langage médiatique différenciant les valeurs fondamentales des pays d'accueil des migrants. Ces défis sont aggravés par les réactions du public, de la politique et des médias face aux attaques terroristes qui se sont intensifiées ces dernières années en Europe (Osler, 2011).

Le défi que doit relever l'éducation civique est qu'un certain nombre de tests réalisés au niveau européen au cours des dernières années ont remis en question la capacité de l'école à servir d'environnement pour le développement de compétences civiques, telles que la prise de décision, l'influence, participation à la vie communautaire, etc., en raison de son paradigme pédagogique, caractérisé comme rigoureux, axé sur la reproduction plutôt que sur l'interprétation et fermé, du fait que les disciplines individuelles ne le sont pas est coopérative et l'école elle-même reste en dehors de la vie de la communauté locale (Petrov, 2009). L'éducation civique, en revanche, devrait être une activité interactive basée sur la transmission d'informations pertinentes par des méthodes interactives qui développent l'activité de l'élève en tant que compétence civique essentielle. Le contenu et les méthodes d'enseignement de l'école bulgare sont toujours à la traîne par rapport aux processus actuels en Europe et dans le monde. Les contraintes de temps des classes, l'absence de politique encourageant la

participation autonome au-delà des comportements strictement prescrits et la faiblesse des liens interdisciplinaires compliquent encore le rattrapage des pratiques pédagogiques modernes. Inconvénients dans l'organisation du processus d'apprentissage, ainsi que dans l'activité de la leçon, le climat psychosocial, les méthodes d'enseignement, le contenu pédagogique, la surcharge des élèves, uniformité d'apprentissage, mauvaise organisation du travail indépendant et moins de préparation à la les enseignants peuvent avoir un impact significatif sur le niveau de réussite des élèves. (Zlatkova-Doncheva, 2017 : 87). La culture civique locale, qui se manifeste à travers la structure et la vie de la commission scolaire et le lien qui existe entre la politique de l'école et les politiques publiques locales, est grandement négligée, ce qui réduit les possibilités d'apprendre par la pratique et nuit à la pertinence des connaissances et des compétences enseignées (Petrov, 2009).

Dans le même temps, un certain nombre de chercheurs ont maintenu le débat sur la nécessité d'une approche globale de l'enseignement de l'éducation civique, couvrant tous les aspects de l'institution (approche globale de l'école). (Mellor, Meiers, 2010; Holdsworth, 2004; Kerr, 2004 ; Koleva, 2018). Cette approche nécessite la création d'opportunités pour l'étude et la mise en œuvre pratique de l'éducation civique dans une série de contextes impliquant à la fois la classe et les activités et processus de l'ensemble de l'école et de la communauté (Kerr, 2004). La vie scolaire est considérée sous tous ses aspects, qui peuvent être des objets naturels de l'activité et de l'éducation civiques dans le cadre même de l'établissement d'enseignement. Ces éléments se chevauchent dans certaines parties et sont interconnectés dans leur existence. En ce sens, l'initiative de citoyenneté et la formation à la citoyenneté peuvent être mises en œuvre tout au long de la vie de l'école. Les étudiants sont des membres à part entière de la communauté scolaire et ont le droit d'apprendre à participer au processus décisionnel de l'institution. L'éducation des fonctions civiques passe par l'organisation et la participation des enfants à la vie scolaire - administration autonome, conseil d'élèves, résolution des problèmes de la vie scolaire conjointement entre enseignants, parents et élèves, organisation d'une école ressemblant à une petite ville ou une municipalité, etc. (Todorova, 2019: 185) Il est clair qu'une telle mise en œuvre complète d'une politique scolaire participative constitue un avantage pour l'enseignement de la citoyenneté et des compétences civiques. Ce modèle considère les écoles comme des communautés distinctes au sein desquelles les apprenants exercent directement leurs compétences civiques et dans lesquelles ils constituent leur principal rôle social en tant que participants actifs aux processus décisionnels de la communauté. Tous cela en respect de la vision des chercheurs bulgares que l'éducation doit assurer la reconnaissance sociale de la valeur exceptionnelle de chaque individu, ainsi que pour la création de conditions propices à leur affirmation personnelle (Kuteva-Tsvetkova, 2018 : 825). C'est là que réside le défi pédagogique de la mise en œuvre de l'éducation civique sur le terrain. Bien que les écoles soient tenues de créer un tel environnement

propice à un apprentissage actif, leur implication dans le processus de planification des programmes et la fixation d'objectifs pédagogiques pour l'apprentissage lui-même reste faible. Cela peut entraîner un décalage entre le cadre réglementaire imposé de l'extérieur et la situation réelle, ainsi que la volonté d'appliquer une approche scolaire aussi globale pour l'enseignement des établissements d'enseignement individuels. Cette incohérence et cette incapacité à synchroniser l'environnement d'apprentissage avec l'enseignement de l'éducation civique entraînent à leur tour une inégalité naturelle dans la préparation à la participation à la société des étudiants dans différentes institutions. Cela conduit logiquement à la formation d'adolescents appartenant à une élite hautement préparée à l'intégration active dans la vie publique et à des groupes marginalisés privés de la possibilité d'acquérir les compétences pratiques nécessaires dans le cadre de leur éducation. Une telle division comporte des risques futurs pour la situation politique et la stabilité du pays, tels que la centralisation du pouvoir et le manque de personnel qualifié pour prendre des initiatives civiques dans certains domaines. De plus dans les réalités éducatives actuelles, les interactions avec les parents des élèves du primaire est extrêmement important (Dimitrova, 2019:73) et une base nécessaire pour surpasser les inégalités éducatives imposées par de restrictions culturelles dans des groupes minoritaires comme les Roma en Bulgarie par exemple. L'éducation intégratrice exige aussi la mise en œuvre de politiques novatrices et une réflexion critique sur ce qui a été réalisé car lié à l'espoir pour le renouveau social et culturel, pour une nouvelle direction dans le développement de relations publiques (Marcheva-Yoshovska, 2016 : 47).

### Conclusion

En résumé, on peut conclure que l'enseignement efficace de l'éducation civique aux pays européens est confronté à de nombreux défis communs. L'adoption de la nouvelle stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027, qui met davantage l'accent sur l'importance de l'éducation civique pour la prospérité de l'Union, va en plus renforcer ces défis dans un proche avenir.

### Références:

1. Arbués, E. 2014. «Civic Education in Europe: Pedagogic Challenge versus Social Reality» dans *Sociology Mind*, 4: 226-232.
2. Commission européenne /EACEA/Euridyce. 2017. *L'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe-2017*, Luxembourg: Office de publication de l' Union européen.
3. Coppock, V. et M. McGovern. 2014. «'Dangerous Minds'? Deconstructing Counter-Terrorism Discourse, Radicalisation and the 'Psychological Vulnerability' of Muslim Children and Young People in Britain» dans *Children & Society*, 28(3): 242-256.

4. Dyankova, G. 2019. «Kindergarten in the Context of Social Consequences of the Globalization Process» dans *Педагогика*, 91/2019 (5): 711-724.
5. Holdsworth, R. et S. Mellor. 2004. *Discovering democracy in action: Implementing the program*. Melbourne: Department of Education and Training, Office of Learning and Teaching, Student Learning Division.
6. Kerr, D. et al. 2004. *Citizenship Education Longitudinal Study Second Annual Report – Making Citizenship Education Real*. London: NFER (National Foundation for Education Research). [en ligne] disponible a <http://dera.ioe.ac.uk/5427/1/RR531.pdf>
7. Koleva, L. 2018. «Qualities and style of the principal of secondary school (SS)» dans *Knowledge International Journal*, 28(3), 1159 - 1161.
8. Kuteva - Tsvetkova, V. 2018. «Dimitar Katsarov's pedagogical legacy – a bridge between European and Bulgarian education» dans *Knowledge International Journal*, 28(3), 823 - 827.
9. Mellor, S. Et M.Meiers. 2010. «Civics and citizenship education» dans *QCT Research Digest*, QCT, 8.
10. Osler, A. 2011. «Teacher Interpretations of Citizenship Education: national identity, cosmopolitan ideals, and political realities» dans *Journal of Curriculum Studies*, 43(1): 1-12.
11. Osler, A. et H. Starkey. 2005. *Changing Citizenship: democracy and inclusion in education*. Maidenhead: Open University Press.
12. Tasevska, D., G. Dyankova et S. Dermendjieva. 2018. «Migration process and reflective approach to social integration and non diskrimination of children-refugees in Bulgaria» dans *Jugostocna Evropa i postmoderni izazovi*, XXIII i XXIV, Beograd: CESNA-B:1-6.
13. Димитрова, Д. 2019. «Форми, методи и подходи за осъществяване на педагогическо взаимодействие в системата "училище-родители» dans *Доклади от научна конференция „Европейски стандарти в спортното образование“*: 73-77
14. Златкова-Дончева, К. 2017. «Неуспяващите ученици – причини и фактори» dans *Педагогически алманах*, 25(1): 84 – 92
15. Марчева-Йошовска, П. 2016. «Концепцията на приобщаващото образование dans *Педагогически алманах*. 24 (1): 41 – 49
16. Наредба №13 от 21.09.2016г. за гражданското, здравното, екологичното и интеркултурното образование
17. Петров, Р. 2009. *Гражданско образование и гражданска активност на учениците, учителите и гражданите*, Резултати от ICCS 2009, коментар
18. Тодорова, М. 2019. *Педагогиката от края на XIX и началото на XX век (Реформаторска педагогика)*. Велико Търново: Либра Скорп